



Propriétaire d'un bâtiment reconnu monument historique : un avantage fiscal spécifique

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 27/08/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 27/08/2020

Propriétaire d'une maison dont la façade est classée au titre des monuments historiques, vous allez devoir faire réaliser des travaux de ravalement. A cette occasion, vous avez entendu dire qu'il était possible de déduire tout ou partie du montant des travaux réalisés de votre impôt sur le revenu. Dans quelle mesure cela est-il possible ? Voyez plutôt...

Propriétaire d'un monument historique : quels bâtiments ?

Un préalable. Les propriétaires de bâtiments historiques (et assimilés) peuvent bénéficier, sous réserve du respect de toutes les conditions requises, d'un avantage fiscal spécifique leur permettant de déduire de leur impôt sur le revenu les charges foncières liées à ce type de bâtiments.

Bâtiment historique ?

{ABONNEZ-VOUS}

Propriétaire d'un monument historique : quel avantage fiscal ?

Une déduction... Les propriétaires de monuments historiques ou assimilés peuvent, sous conditions, déduire les charges foncières engagées, de leurs revenus soumis à l'impôt.

... qui peut prendre 3 formes...

{ABONNEZ-VOUS}